

ANNEXE I
(*article 1*)

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DES TRAVAUX ET DE LA DÉPENSE

CHAPITRE I

TRAVAUX DE RÉFECTION À L'INSTITUT CANADIEN

SECTION I

NATURE DES SERVICES ET DES TRAVAUX – DESCRIPTION DU PROJET

1. Le projet consiste en des travaux de réfection de l'immeuble désigné comme l'Institut Canadien, situé dans l'Arrondissement de La Cité-Limoilou, afin d'y aménager la Maison de la littérature.
2. Le projet comprend des travaux dans les disciplines d'architecture, de structure, de mécanique et d'électricité. Il peut s'agir de travaux de construction, de reconstruction, de réfection, de rénovation, de restauration, d'amélioration, d'ajout, de correction, de modification, de déplacement, de remplacement, de démolition, d'aménagement intérieur, d'enveloppe, d'économie d'énergie, de décontamination, de signalisation, d'accessibilité ainsi que d'autres travaux divers et imprévus.
3. Le projet nécessite l'octroi des contrats de services professionnels et techniques en architecture, en ingénierie, en analyse de la valeur, en contrôle des coûts, ainsi qu'en toute autre spécialité qui est requise pour sa réalisation. Les services sont exigés pour la confection des relevés, les études, les analyses, les expertises, la planification, les travaux préparatoires, la préparation des plans et devis, la surveillance des travaux, les services durant la construction, le contrôle de la qualité et peuvent comprendre la préparation des dossiers de demandes de subvention, les vérifications financières, les procédures judiciaires ou toute autre démarche requise auprès des autorités compétentes et peuvent également impliquer tout autre service requis pour les études, la conception, la planification, la réalisation et la mise en service du projet.
4. Le projet comprend, si nécessaire, l'ensemble des frais encourus par la ville lors d'un éventuel litige contractuel en demande ou en défense de même que la somme requise à l'acquiescement du jugement final pouvant en résulter en capital, intérêts et dépens.
5. Le projet peut également nécessiter l'embauche de personnel d'appoint requis pour sa réalisation.

SECTION II

ESTIMATION DU COÛT

6. L'estimation du coût du projet décrit aux articles 1, 2, 3, 4 et 5 s'élève à la somme de 1 508 900 \$.

TOTAL : 1 508 900 \$

Annexe préparée le 22 octobre 2014 par :

Michel Turcotte, architecte
Service de la gestion des immeubles